

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC QUI S'EST TENUE LE 1^{er}
JUN 2018 À 9H00 PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

Participaient :	Monsieur Martin Carrier, président Monsieur Gaston Bellemare Monsieur Richard Dumont Monsieur Ivan Filion Monsieur André Gareau Madame Loubna Ghaouti Madame Dominique Gazo Madame Nicole Ollivier Me Kadlatou Sow
Se sont excusés :	Monsieur Michel Hamelin Madame Jane Everett Madame Joëlle Thivierge Madame Theresa Rowat
Sont invités :	Madame Danielle Chagnon, directrice générale de la Grande Bibliothèque Madame Johanne Matton, directrice des ressources financières

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président déclare ouverte la réunion extraordinaire du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Me William Kronström Richard agit comme secrétaire de la réunion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres ont pris connaissance de l'ordre du jour. Monsieur Martin Carrier propose l'ajout d'un point varia à l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur Gaston Bellemare dûment appuyé par monsieur André Gareau, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2018-13 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que modifié.

2. RÉGIME D'EMPRUNTS SPÉCIFIQUE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE COLLECTION ET CONSERVATION DE MONTRÉAL

Madame Danielle Chagnon et madame Johanne Matton présentent le projet de résolution.

Le régime d'emprunts est une étape dans le cadre du projet de construction du centre de collection et de conservation de Montréal. Le régime d'emprunts est nécessaire pour financer le projet de construction et une résolution à cet effet est requise en vertu des dispositions légales qui s'appliquent à BAnQ. Le gouvernement a exigé que la résolution soit prise au plus tard le 4 juin.

Il s'agit d'un emprunt temporaire à court terme qui sera remboursé par le ministère. Quand le projet de construction sera terminé, l'emprunt à court terme sera transformé en emprunt à long terme. Cette manière de procéder est toujours utilisée par le gouvernement dans le cadre de ces régimes d'emprunts. Il est également d'usage que ce type d'emprunt au gouvernement soit garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession. C'est une exigence habituelle du gouvernement.

BAnQ a dû concevoir le projet du centre en fonction du budget déterminé par le gouvernement. BAnQ a dû, par exemple, revoir la grandeur du bâtiment et la capacité du centre qui sera d'environ 7 à 8 ans. Après cette période, le centre atteindra sa pleine capacité. Il est toujours prévu qu'une partie des réserves soit louée au MAC. Cette entente pourrait être revisitée dans le futur si BAnQ a besoin de plus d'espace. Toutes les autorisations de la Ville de Montréal pour la construction du centre devaient être obtenues à l'automne 2018 et la rue Holt est toujours le lieu privilégié pour la construction du centre. BAnQ a eu plusieurs rencontres avec l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie qui avait des réserves quant au stationnement et qui a demandé une étude patrimoniale puisque la Ville considère que l'immeuble a une valeur patrimoniale. BAnQ a transmis trois propositions à l'arrondissement.

Après discussion, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU QUE le décret numéro 1072-2008 du 5 novembre 2008, pris en vertu du paragraphe 2 de l'article 18 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (chapitre B-1.2), prévoit que Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne peut, sans obtenir l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte le total des sommes empruntées par celui-ci et non encore remboursées au-delà de 1 000 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite instituer un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 mars 2019, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 30 084 181 \$ pour le projet de construction du Centre de collection et conservation de Montréal (3CM);

ATTENDU QUE, à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement devront être convertis, lorsque les travaux auront été complétés, en emprunts à long terme;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), Bibliothèque et Archives nationales du Québec désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts spécifique, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités, soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts spécifique;

ATTENDU QUE Bibliothèque et Archives nationales du Québec demande à la ministre de la Culture et des Communications de lui accorder, au nom du gouvernement, toute subvention sur les sommes votées annuellement à cette fin par le Parlement, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme conclus en vertu du présent régime;

ATTENDU QU'il y a lieu, aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme ainsi contractés, de consentir en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur toute subvention qui lui sera accordée par la ministre de la Culture et des Communications, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière;

ATTENDU QUE Bibliothèque et Archives nationales du Québec demande à la ministre de la Culture et des Communications d'acquiescer purement et simplement à l'hypothèque mobilière sans dépossession précitée;

Sur proposition de [REDACTÉ] dûment appuyée par [REDACTÉ] il est résolu à l'unanimité :

RÉSOLUTION CA-2018-14

1. QUE soit institué un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 mars 2019, permettant à Bibliothèque et Archives nationales du Québec d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 30 084 181 \$ pour le projet de construction du Centre de collection et conservation de Montréal (3CM);
2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :
 - A) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme;
 - B) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;
 - C) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme;
3. QUE les emprunts contractés par Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans le cadre du présent régime d'emprunts spécifique comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :
 - A) si l'emprunt concerné est contracté à court terme ou par marge de crédit auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada :

- a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder l'un des taux suivants :
 - i) le taux d'intérêt établi au sous-paragraphe b du paragraphe 3° de l'article 2 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme (chapitre A-6.001, r. 3);
 - ii) tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière;
 - b) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours;
- B) si l'emprunt concerné est contracté à court terme, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement :
- a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de prêt à court terme, à la convention de marge de crédit ou à la convention de prêt à long terme à intervenir;
 - c) chacun des emprunts à court terme ou à long terme sera constaté par l'émission d'un billet souscrit par Bibliothèque et Archives nationales du Québec en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le terme des emprunts à court terme devra être inférieur à 365 jours;
 - e) Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne pourra effectuer un emprunt à long terme, à moins de bénéficier d'une subvention de la ministre de la Culture et des Communications;
4. QU'à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés soient convertis, lorsque les travaux sont complétés, en emprunts à long terme;
 5. QU'une demande soit faite à la ministre de la Culture et des Communications d'accorder, au nom du gouvernement du Québec, toute subvention sur les sommes votées annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme visés par le présent régime d'emprunts spécifique;
 6. QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme visés par le présent régime d'emprunts spécifique, une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur toute subvention qui lui sera accordée par la ministre de la Culture et des Communications, au nom du gouvernement du Québec, soit consentie au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 7. QUE le président-directeur général, la directrice générale des ressources humaines et de l'administration ou la directrice des ressources financières, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, pour et au nom de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, à conclure en vertu du présent régime d'emprunts spécifique toute transaction d'emprunt auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et modalités, à signer toute convention de prêt à court terme, par marge de crédit ou à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque mobilière, à consentir à toute clause qu'ils jugeront non substantiellement incompatible avec les présentes, à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
 8. QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser Bibliothèque et Archives nationales du Québec à instituer le présent régime d'emprunts spécifique;
 9. QUE la présente résolution remplace, à compter de l'obtention des autorisations requises du gouvernement, toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

3. VARIA

Madame Danielle Chagnon, madame Johanne Malton et Me William Kronström Richard quittent la réunion.

Les membres se réunissent à huis clos.

Madame Danielle Chagnon et Me William Kronström Richard se joignent à la réunion suivant le huis clos.

Monsieur Martin Carrier, président du conseil, informe les membres qu'il remet sa démission à titre de membre et président du conseil d'administration de BAnQ. Cette démission sera consignée par écrit dans une lettre qui sera transmise à madame la ministre de la Culture et des Communications.

Les membres du conseil remercient monsieur Martin Carrier pour sa contribution exceptionnelle et soutenue au conseil d'administration de BAnQ. Ils soulignent l'engagement, l'apport et le leadership de monsieur Carrier pendant toute la durée de son mandat à titre de président du conseil.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

Sur proposition des membres, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2018-15 : DE SOULIGNER la contribution exceptionnelle et l'engagement soutenu de monsieur Martin Carrier pendant toute la durée de son mandat à titre de président du conseil d'administration de BAnQ.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée.


Monsieur Martin Carrier, président


Me William Kronström Richard,
secrétaire de séance

PROCÈS-VERBAL DE LA 61^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC QUI S'EST TENUE LE 28 JUIN 2018 À 9H00 À LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE

Participaient : M. Gaston Bellemare, président de la séance
M. Jean-Louis Roy, président-directeur général
M. Michel De Césaré
Mme Jane Everett
M. Ivan Filion
M. André Gareau
Mme Dominique Gazo
M. Michel Hamelin
Mme Nicole Ollivier
Mme Theresa Rowat
Mme Kadiatou Sow (en conférence téléphonique)
Mme Joëlle Thivierge

Se sont excusés : M. Richard Dumont
Mme Loubna Ghaoui

Secrétaire de séance : M^e William Kronström Richard

Sont invités : Mme Danielle Chagnon, directrice générale de la Grande Bibliothèque
Mme Maureen Clapperton, directrice générale de la Bibliothèque nationale
Mme Hélène Laverdure, conservatrice et directrice générale des Archives nationales
M. Pierre Marineau, directeur général des technologies de l'information et des télécommunications
Mme Lise Morin, directrice générale des ressources humaines et l'administration
Mme Geneviève Rossier, directrice des communications, de la programmation et de l'éducation

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président déclare ouverte la 61^e réunion du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

1. Adoption de l'ordre du jour

Les membres ont pris connaissance de l'ordre du jour.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

Sur proposition de monsieur Gaston Bellemare dûment appuyé par monsieur Michel Hamelin, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2018-16 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

2. Désignation d'un vice-président en cas d'absence ou d'empêchement du président du conseil – Décision

M^e William Kronström Richard explique qu'en l'absence d'un président du conseil d'administration, les membres doivent nommer un président de séance ou un vice-président du conseil d'administration qui, comme le prévoit l'article 13.5 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, remplit dès lors toutes les fonctions et s'acquitte de tous les devoirs du président du conseil.

Après discussions, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU QU' en cas d'absence ou d'incapacité du président du conseil d'administration, l'article 6.3 des Règles de gouvernance et de régie interne de BANQ, l'article 13.5 de la *Loi*

sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec et l'article 13 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, prévoient que le vice-président désigné par résolution du conseil d'administration remplit toutes les fonctions et s'acquitte de tous les devoirs du président du conseil;

ATTENDU QUE le vice-président doit obligatoirement être choisi parmi les présidents des comités statutaires du conseil (comité de gouvernance et d'éthique, comité de vérification et comité des ressources humaines);

ATTENDU QU' en date de la présente séance du conseil d'administration, aucun vice-président n'a été désigné par le conseil;

Sur proposition de [REDACTÉ] dûment appuyé par [REDACTÉ], il est résolu à l'unanimité de :

RÉS CA-2018-17 : DÉSIGNER monsieur Gaston Bellemare comme vice-président du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

3. Présidence

3.1 Rapport du PDG – Information en séance

Madame Danielle Chagnon se joint à la réunion.

Monsieur Jean-Louis Roy informe les membres qu'il a eu une rencontre instructive avec l'ancien président du conseil d'administration de BANQ, monsieur Martin Carrier. Il tient à souligner le travail et l'apport de monsieur Carrier au conseil d'administration de BANQ. Il souhaite également remercier madame Danielle Chagnon pour avoir assuré l'intérim en l'absence d'un PDG et d'avoir facilité sa prise de fonction.

Depuis son arrivée, il a rencontré les gestionnaires et les employés de BANQ. Il s'est rendu à plusieurs centres de BANQ, notamment à Rosemont-La-Petite-Patrie, à BANQ Vieux-Montréal et aux Archives à Québec. Il a également eu l'occasion d'assister au congrès de l'Association des archivistes du Québec. Monsieur Roy considère que BANQ est une institution dont la gestion est solide et fiable en raison du travail et des idées des cadres et des employés.

Parmi les grandes tâches de BANQ, il note la nécessité de passer à l'ère du numérique, de mettre en place un dépôt numérique fiable et de positionner l'institution au cœur de la connaissance et de l'offre culturelle québécoise. BANQ devra s'assurer que les services sont adéquats et bénéficient à toutes les populations, notamment les personnes âgées, la population immigrante, les groupes scolaires et les enfants du Québec.

Monsieur Roy informe les membres qu'il a rencontré récemment les deux syndicats de BANQ. Il souligne qu'il est important que BANQ ait de bonnes relations avec les employés. Même s'il est possible que le syndicat des professionnels fasse la grève la semaine prochaine, il pense que les solutions sont à portée de main.

Quant au recrutement pour le poste de Secrétaire général et directeur des affaires juridiques et de la commercialisation, il est probable qu'un choix se fasse parmi les candidats qui ont été vus au courant de la semaine. La direction de la Fondation de BANQ est aussi en voie d'être comblée.

Enfin, monsieur Roy fait état des projets et des réalisations notables des derniers mois. Parmi ceux-ci, la conclusion d'un bail avec Téo Taxi pour la location d'espaces de stationnements qui engendrera des revenus appréciables, la progression du projet de la boutique de BANQ, le nouveau service de prêt de vinyles, les ateliers du Square Banque Nationale, le nouveau programme d'agrément des services d'archives privées, la mise en ligne de collectes de sites web.

3.2 Approbation du rapport annuel – Décision (Doc.3.2)

Madame Geneviève Rossier se joint à la séance pour ce point.

Madame Rossier présente le rapport annuel d'activités 2017-2018 de BANQ. La version complète et finale du document devra être transmise au ministère de la Culture et des Communications (MCC) au plus tard le 31 juillet prochain.

[REDACTED]

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

Sur proposition de [REDACTED] dûment appuyé par [REDACTED] il est résolu à l'unanimité:

RÉS CA-2018-18 : D'APPROUVER le rapport annuel d'activités 2017-2018 de BAnQ, tel que proposé.

3.3 Suivi du plan stratégique 2016-2018 et du plan d'action annuel 2017-2018 – Information (Doc.3.3)

Madame Danielle Chagnon présente au conseil d'administration le suivi du plan stratégique 2016-2018 et du plan d'action annuel 2017-2018.

La situation est rassurante et il n'y a pas particulièrement de surprises. Les éléments à surveiller sont indiqués par des points rouges dans le document soumis.

[REDACTED]

Les membres tiennent à souligner leur appréciation du tableau de bord soumis. Il s'agit d'un document pertinent et utile.

3.4 Planification stratégique 2018-2022 – Information en séance

Madame Danielle Chagnon doit revoir avec le MCC le calendrier et les échéanciers de la planification stratégique 2018-2022. La date limite envisagée pour dépôt du nouveau plan stratégique serait le 31 mars 2019, ce qui laisserait suffisamment de temps à l'automne pour consulter le milieu. Le conseil d'administration devrait donc avoir à approuver une version préliminaire du plan en décembre 2018.

3.5 Projets de la Fondation de BAnQ – Information (Doc.3.5)

Madame Danielle Chagnon informe les membres que plusieurs projets de la Fondation seront bientôt terminés. Une réflexion a eu lieu afin de mieux identifier les projets porteurs ce qui s'est traduit par un resserrement du nombre de projets pour les années à venir. La prochaine grande campagne concernera la bibliothèque Saint-Sulpice.

[REDACTED]

Madame Danielle Chagnon quitte la réunion.

4. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration de BAnQ

4.1 Réunion ordinaire du 6 avril 2018 – Décision (Doc.4.1)

Sur proposition de [REDACTED] dûment appuyée par [REDACTED] il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2018-19 : D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de BAnQ tenue le 6 avril 2018;

4.2 Réunion extraordinaire du 1er juin 2018 – Décision (Doc.4.2)

Sur proposition de [REDACTÉ] dûment appuyée par [REDACTÉ], il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2018-20 : D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration de BAnQ tenue le 1^{er} juin;

5. Rapport du comité de vérification et des finances

Monsieur Michel Hamelin, président du comité de vérification et des finances, et madame Lise Morin, présentent les résultats du comité de vérification et des finances.

Finance

5.1 Rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) au 31 mars 2018 - Information (Doc.5.1)

Monsieur Michel Hamelin fait rapport de la dernière réunion du comité, qui s'est tenue le 11 juin 2018, et informe les membres que les représentants du VGQ prévoient déposer un rapport de l'auditeur indépendant avec réserve sur les états financiers jusqu'à la réception de la lettre d'affirmation de la direction, les lettres de confirmation des conseillers juridiques, la réalisation des procédures relatives aux événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice et l'obtention des états financiers signés. Le rapport du VGQ ne rapporte pas d'anomalies particulières.

5.2 États financiers au 31 mars 2018 – Décision (Doc.5.2)

Madame Lise Morin présente les états financiers au 31 mars 2018. Ces derniers sont presque à l'équilibre, notamment grâce à la contribution supplémentaire de 2,8 millions du gouvernement. Un montant de 1.8 millions, avec approbation du gouvernement, a été appliqué pour combler le déficit, ce qui a pour conséquence de dégager un léger excédent de 135 000 \$ à la fin de l'année.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

Sur proposition du comité de vérification et des finances dûment appuyé par [REDACTÉ], il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2018-21 : D'ADOPTER les états financiers de BAnQ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 tel que présentés et joints en annexe du présent procès-verbal.

5.3 Maintien d'actifs au 31 mars 2018 – Information (Doc.5.3)

Les membres ont reçu le bilan du maintien d'actifs au 31 mars 2018.

5.4 Suivi budgétaire du maintien d'actifs 2017-2018 – Information (Doc.5.4)

Madame Lise Morin indique que 17,5 millions du budget de 20 millions a été dépensé jusqu'à maintenant, soit 86 % du budget. Certains des montants sont reportés en 2019 pour les projets en cours. Madame Morin précise que les membres du conseil seront informés en cas de changements aux projets.

5.5 BUDGET 2018-2019 (Doc.5.5)

Madame Lise Morin présente le budget 2018-2019.

5.5.1 Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement déposé contient un léger déficit de 118 544 \$ sur un montant de 46 826 425 \$ qui inclut le montant alloué par le gouvernement. BAnQ est confiant que le déficit pourra être résorbé au courant de l'année. La contribution octroyée aux centres d'archives privées a augmenté de 210 000 \$ par rapport au budget 2017-2018. BAnQ a obtenu une contribution financière de la Ville de Montréal de 1.3 M \$ pour la préparation de l'ouverture de la bibliothèque Saint-Sulpice. Ce montant permettra de payer les taxes, assurances et autres frais liés à l'ouverture de la

bibliothèque. Quant aux autres revenus, madame Morin souligne que l'entente avec Taxelco inc., propriétaire de Téo Taxi, générera des revenus de 542 000 dès l'été prochain.

Madame Morin ajoute que les traitements et avantages sociaux sont à la baisse par rapport à l'année précédente. Les services professionnels budgétés sont plus élevés afin que BAnQ ait une certaine marge de manœuvre au cours de l'année financière.

5.5.2 Budget par direction sans les salaires

Madame Morin présente et résume le document en titre.

5.5.3 Budget état de la variation de la dette nette

Madame Morin rappelle que les règles de vérification requièrent que le conseil adopte spécifiquement l'état de la variation de la dette nette.

5.5.4 Budget de maintien d'actifs (Doc.5.5.4)

Madame Lise Morin présente le budget de maintien d'actifs.

Le total des investissements liés aux décrets précédents est de 13,5 millions. Le décret 2018-2019, intégré au budget, permettra de maintenir les acquisitions de BAnQ. Tous les projets sont présentés dans le document transmis aux membres. Le conseil d'administration sera informé de tout changement à cet effet.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

Sur proposition de [REDACTÉ] dûment appuyée par [REDACTÉ], il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2018-22 : D'ADOPTER le budget 2018-2019, incluant le Fonds de fonctionnement et le Fonds de maintien d'actifs de BAnQ, tel que proposé et joint en annexe du présent procès-verbal;

et

D'ADOPTER l'état de la variation de la dette nette 2018-2019 tel que déposé et joint en annexe du présent procès.

5.6 Modification de la tarification du stationnement de nuit de BAnQ – Décision (Doc.5.6)

Madame Lise Morin présente le projet de modification.

Lors de la révision de la tarification des services offerts par BAnQ, en juin 2017, la tarification du stationnement de jour avait été augmentée de 2\$ mais aucune modification de tarif pour le stationnement de nuit n'avait été apportée.

Le comité de vérification et des finances recommande au conseil d'administration, afin de s'harmoniser avec les tarifs de la concurrence, d'augmenter la tarification du stationnement de soir, à compter du 1^{er} juin 2018, du lundi au jeudi, entrée après 16 h (permis valide jusqu'à 7 h le jour suivant) passe de 10 \$ à 12 \$ et que le stationnement mensuel de nuit et fin de semaine (du lundi au jeudi : entrée après 16 h et sortie avant 8 h le lendemain, le vendredi, entrée après 16 h et sortie avant 8 h le lundi suivant), passe de 118.41 \$ à 137.50 \$.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

Sur proposition de [REDACTÉ] dûment appuyé par [REDACTÉ] il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2018-23 : DE MODIFIER la tarification des stationnements de BAnQ de la manière suivante : le stationnement de soir, à compter du 1^{er} juin 2018, du lundi au jeudi, entrée après 16 h (permis valide jusqu'à 7 h le jour suivant) passe de 10 \$ à 12 \$ et le stationnement mensuel de nuit et fin de semaine (du lundi au jeudi : entrée après 16 h et sortie avant 8 h le lendemain, le vendredi : entrée après 16 h et sortie avant 8 h le lundi suivant) passe de 118.41 \$ à 137.50 \$.

5.7 Liste des contrats de plus de 25 000\$ - Information (Doc.5.7)

Les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ pour la période du 21 février au 11 mai 2018.

5.8 Liste des appels d'offres en cours – Information (Doc.5.8)

Les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des appels d'offres publics en cours au 18 mai 2018.

Madame Lise Morin quitte la réunion.

Vérification interne

5.9 Suivi du Plan annuel 2018-2019 de vérification interne - Information (Doc.5.9)

Monsieur Michel Hamelin présente le suivi du plan annuel 2018-2019. Il informe les membres que tout est conforme.

6. Direction générale de la Grande Bibliothèque

Madame Danielle Chagnon présente les dossiers de la direction générale de la Grande-Bibliothèque.

6.1 Rapport d'activités de BAnQ et de la Ville de Montréal pour l'année 2017 – Information (Doc.6.1)

Madame Danielle Chagnon présente le rapport et fait état des réalisations de l'entente cadre entre la Ville de Montréal, BAnQ et le MCC. Notamment, la rencontre annuelle de la section des bibliothèques métropolitaines (Met Lib), organisée conjointement par BAnQ et les bibliothèques de Montréal, a permis aux institutions de rayonner et de créer des liens.

6.2 Autorisation du lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de livres adaptés pour la Collection universelle – Décision (Doc.6.2)

Madame Danielle Chagnon présente le projet d'acquisition de livres sonores.

Pour l'acquisition des ressources documentaires autres que des livres et des bases de données, BAnQ fait appel à des fournisseurs externes. Le contrat actuel d'acquisition de livres sonores adaptés viendra à échéance en octobre 2018. BAnQ souhaite lancer un nouvel appel d'offres afin de poursuivre le développement et le maintien de cette collection pour ses usagers.

Le budget prévu et disponible est de l'ordre de 1 040 000 \$ sur 2 ans et provient entièrement du maintien des actifs pour l'acquisition de la Collection universelle.



Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU QUE BAnQ développe et maintient une collection de livres sonores adaptés pour le prêt aux usagers du Service québécois du livre adapté (SQLA);

ATTENDU QUE BAnQ désire retenir les services d'un fournisseur pour la production de livres sonores adaptés destinés au prêt;

ATTENDU QUE la durée estimée du contrat est de 2 ans et que l'enveloppe budgétaire est d'approximativement de 1 040 000 \$ (520 000 \$ par année), prévue au maintien des actifs pour l'acquisition de la Collection universelle;

ATTENDU QUE l'article 6.2 de la *Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ* prévoit que tout contrat impliquant une dépense supérieure à 1 000 000 \$ doit être autorisé par résolution du conseil d'administration.

Sur proposition de [REDACTED] dûment appuyé par [REDACTED] il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2018-24 : D'AUTORISER BAnQ à lancer un appel d'offres afin d'obtenir 970 exemplaires pour 970 titres et ce, sur une période de deux ans;

D'AUTORISER pour ce projet un budget global ne dépassant pas 1 040 000 \$;

D'AUTORISER le président-directeur général de BAnQ et la directrice générale de la Grande Bibliothèque à signer le contrat au nom de BAnQ à cette fin.

6.3 Contrat de gré à gré avec la Société de gestion de la Banque de titres de langue française – Décision (Doc.6.3)

Madame Danielle Chagnon présente le projet de contrat de gré à gré avec la Société de gestion de la Banque de titres de langue française (BTLF).

BTLF est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de développer et maintenir une base de données bibliographique et commerciale pour les librairies et bibliothèques québécoises.

En vertu de ce contrat, l'abonnement à ces services est offert à l'ensemble des bibliothèques publiques et scolaires inscrites au Service québécois du traitement documentaire (SQTD). La durée de ce contrat arrive à échéance et BAnQ souhaite renouveler ledit contrat pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 dans le cadre du SQTD.

La valeur totale du contrat est estimée à un maximum de 1,7 million de dollars pour une durée de 3 ans.

Tel que précisé dans le document 6.3 remis aux membres, BTLF est le seul fournisseur en mesure d'offrir les services requis par BAnQ dans le cadre du SQTD.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

[REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] dûment appuyé par [REDACTED], il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2018-25 : D'AUTORISER la conclusion d'un contrat, d'une durée de 3 ans, avec la Société de gestion de la Banque de titres de langue française (BTLF) pour l'utilisation des services Memento et Memento Web pour une somme maximale de 1,7 million de dollars, sous réserve de la contribution financière du MÉES et du MCC pour les années 2019, 2020 et 2021 et

et

D'AUTORISER le président-directeur général de BAnQ et la directrice générale de la Grande Bibliothèque à signer le contrat de services au nom de BAnQ.

6.4 Convention d'aide financière avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le Service québécois de traitement documentaire pour les années 2018-2019 et 2019-2020 – Décision (Doc.6.4)

Madame Danielle Chagnon présente le projet de convention d'aide financière avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) dans le but de maintenir le Service québécois de traitement documentaire (SQTd) et d'assurer sa gestion, son opération, son maintien et son évolution pour les années 2018-2019 et 2019-2020. Le financement du catalogue des bibliothèques du Québec (CBQ) n'est pas couvert par cette entente, étant entièrement assumé par le MCC. La signature de cette convention d'aide financière s'avère essentielle pour permettre à BAnQ de maintenir les services mis en place au bénéfice des bibliothèques publiques et scolaires québécoises, mais également au bénéfice des bibliothèques collégiales. L'utilisation du SQTd est en croissance depuis sa mise en service. Il dessert aujourd'hui plus de 2 500 utilisateurs dans plus de 300 bibliothèques publiques, scolaires et d'établissements d'enseignement collégial. En 2017-2018, plus de 1 300 000 notices bibliographiques ont été téléchargées à partir du catalogue.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU QUE le MCC octroie à BAnQ une aide financière de 1 729 000 \$ afin d'assurer la gestion, l'opération, le maintien et l'évolution du SQTd pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

ATTENDU QUE BAnQ souhaite signer une convention d'aide financière avec le MÉES pour la gestion, l'opération, le maintien et l'évolution du SQTd.

ATTENDU QUE la valeur totale de la convention d'aide financière avec le MÉES est estimée à 3 040 000 \$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020.

Sur proposition de [REDACTED] dûment appuyé par [REDACTED], il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2018-26 : D'AUTORISER la signature de la convention d'aide financière entre le MÉES et BAnQ pour la gestion, l'opération, le maintien et l'évolution du SQTd d'une valeur de 3,04 millions de dollars pour les années 2018-2019 et 2019-2020;

et

D'AUTORISER le président-directeur général de BAnQ et la directrice générale de la Grande Bibliothèque à signer la convention d'aide financière au nom de BAnQ.

7. Direction générale des technologies de l'information

7.1 Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) et planification annuelle des projets et des activités en ressources informationnelles (PARI) – Décision (Doc.7.1)

Monsieur Pierre Marineau se joint à la réunion pour présenter le BARRI et le PARI.

L'année 2018 est une année de transition en raison de l'adoption de la *Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*. La Loi prévoit des dispositions en matière de planification, de programmation, de suivi et de bilan des projets TI ainsi que les mécanismes d'approbation et d'autorisation.

Par l'entremise de son dirigeant sectoriel de l'information (DSI), BAnQ doit déposer sa PARI au conseil d'administration pour approbation au plus tard un mois après le début de l'année financière accompagnée des avis et recommandations du DSI. Ce dernier doit transmettre la PARI au dirigeant principal de l'information du Secrétariat du Conseil du trésor, accompagnée de ses avis et recommandations, afin qu'il puisse formuler ses avis et recommandations à l'autorité concernée et au Conseil du trésor.

BAnQ doit aussi déposer à son conseil d'administration un BARRI couvrant le même exercice financier, accompagné des avis et recommandations de son DSI, au plus tard trois mois après la fin de leur année financière (30 juin). Les écarts par rapport à la PARI doivent y être justifiés. Le DSI doit transmettre ce BARRI, accompagné de ses avis et recommandations, au plus tard trois mois après la fin de l'année financière.

L'adoption du BARRI, et de la PARI est censée s'effectuer en avril et en juillet de chaque année par le conseil, mais peu de sociétés d'État arrivent à le faire. Les budgets sont définis au début de l'exercice financier selon l'attribution des enveloppes par le Ministère, lesquelles sont confirmées généralement en juin.

ATTENDU QUE BAnQ est assujéti à la *Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, ainsi qu'aux *Règles relatives aux demandes d'autorisation des projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles*;

ATTENDU QU' en vertu de la Loi et de ces règles, BAnQ doit soumettre à l'approbation du conseil une programmation annuelle des ressources informationnelles (PARI) ainsi qu'un bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du directeur général des technologies de l'information et des télécommunications en matière de ressources informationnelles ;

Sur proposition de [REDACTED] dûment appuyé par [REDACTED] il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2018-27 : D'APPROUVER le Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) et la Planification annuelle des projets et des activités en ressources informationnelles (PARI) de BAnQ, tels que déposés et joints en annexe du présent procès-verbal.

8. Varia

Monsieur Michel de Césaré informe les membres qu'il est ravi de se joindre au conseil d'administration de BAnQ suivant sa nomination par le comité des usagers et par le gouvernement. Il tient à souligner la qualité du nouveau comité des usagers. Il est membre du conseil d'administration dans le but de représenter l'ensemble des usagers. Il ajoute que l'inclusion sera un élément important pour le comité.

9. Huis clos

Aucun huis clos n'est requis par les membres.

10. Prochaine réunion

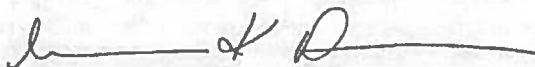
La date visée pour la prochaine réunion est 12 octobre 2018.

11. Clôture de la réunion

La réunion s'est clôturée à 11h00.



Monsieur Gaston Bellemare, président de la séance



M^e William Kronström Richard, secrétaire de la séance

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, TENUE LE 20 SEPTEMBRE
2018 À 11h30, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

- Membres présents : M. Gaston Bellemare, président de la séance
M. Jean-Louis Roy, président-directeur général
M. Michel De Césaré
M. Richard Dumont
Mme Jane Everett
M. Ivan Fillon
M. André Gareau
Mme Dominique Gazo
Mme Loubna Ghaoui
Mme Nicole Olivier
Mme Theresa Rowat
M^{re} Kadiatou Sow
Mme Joëlle Thivierge
- Absence motivée: M. Michel Hamelin
- Secrétaire d'assemblée : Mme Anne Milot
- Invités : Mme Héliène Laverdure, conservatrice et directrice générale des
Archives nationales
M^{re} William Kronström Richard, avocat, Secrétariat général et direction
des affaires juridiques et de la commercialisation

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président déclare ouverte la réunion extraordinaire du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres ont pris connaissance de l'ordre du jour.

Sur proposition de Mme Joëlle Thivierge dûment appuyée par M. Michel De Césaré, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2018-28 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

2. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ARCHIVES PRIVÉES 2018-2020

Madame Héliène Laverdure présente le contexte et le projet de résolution.

Il s'agit d'une année de grand changement pour le programme d'aide financière aux archives privées puisqu'elle marque le début de la mise en œuvre de la réforme du programme d'aide.

L'enveloppe du programme Soutien aux archives privées est désormais de 960 000 \$ par année, permettant le financement de 32 services d'archives privées agréés (SAPA) avec une subvention moyenne de 30 000 \$ par année. Les SAPA sont regroupés en fonction de leur taille : les grands, les moyens et les petits services. Afin de déterminer les sommes allouées, le comité sur l'agrément a pris en compte la taille des SAPA et leurs performances. Grâce à une bonification de l'enveloppe du programme, chaque région administrative du Québec aura dorénavant un SAPA subventionné.

Parmi les 38 demandes de financement reçues, six (6) SAPA ne bénéficieront pas de l'aide financière pour les années 2018-2020, soit quatre (4) nouvellement créés et deux (2) qui étaient subventionnés par le programme antérieurement, mais qui ont cette fois été refusés. Dans ce dernier cas, les Archives juives Alex Dworkin, agréées depuis 1992, visent à préserver les archives relatives à la présence juive au Québec et au Canada. Elles n'ont pas été retenues pour le programme considérant le niveau trop faible de diffusion et d'acquisition. Quant au Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, agréé depuis 1990, il a fait le choix de traiter ses propres fonds d'archives institutionnels, qui ne sont pas des archives privées. Comme ces deux services étaient financés depuis plusieurs années, leur non-qualification au programme de subvention se traduit, pour chacun d'eux, par une perte monétaire d'environ 30 000 \$. Dans ces circonstances, BAnQ a décidé d'offrir 16 000 \$ à ces deux services afin de leur permettre d'effectuer une transition en

douceur. Ce financement est rendu possible grâce à l'augmentation de l'enveloppe budgétaire par le ministère.

Un comité de transition a été créé afin d'aider les SAPA à être plus performants. Des représentants des grands, moyens et petits services siègent à ce comité, en plus de membres externes spécialistes du domaine des archives privées

[REDACTED]

Les membres remercient l'équipe d'Hélène Laverdure pour le travail effectué et la qualité des documents présentés.

Après discussion, les membres conviennent de ce qui suit :

Sur proposition de [REDACTED] dûment appuyé par [REDACTED] il est résolu à l'unanimité :

- RÉS CA-2018-29 :**
- a) **D'APPROUVER** l'octroi des montants aux SAPA mentionnés à l'annexe 1 dans le cadre du programme soutien aux archives privées pour l'année financière 2018-2019;
 - b) **D'ACCORDER** une aide de transition de 16 000 \$, pour l'année 2018-2019, à chacun des deux SAPA qui bénéficiait antérieurement de financement.

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h47.


M. Gaston Bellemare, président de la séance


M^{me} Anne Milot, secrétaire générale